



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



RECTORAT DE MAYOTTE

B.P. 76
97600 MAMOUDZOU

Service Départemental de l'Ecole Inclusive (ASH)

☎ 02 69 61 93 23

ien.ash@ac-mayotte.fr

ENSEIGNANT AU SEIN DU SESSAD ADOSSE A L'ADSM ASSOCIATION DES DEFICIENTS SENSORIELS DE MAYOTTE

CONTEXTE D'EXERCICE

Environnement/Spécificité/Contraintes

L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle de la directrice du SESSAD adossé à l'ADSM.

Le SESSAD accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes présentant des troubles sensoriels. L'orientation vers le SESSAD est proposée par la CDAPH de la MDPH.

Implanté à M'Tsapéré dans la commune de Mamoudzou, il a vocation à intervenir dans l'ensemble du département de Mayotte.

Il conjugue au sein d'une même équipe pluridisciplinaire des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

DESCRIPTIF DU POSTE

Missions

L'enseignant :

- participe à l'élaboration du projet individuel d'accompagnement (PIA) en étroite liaison avec la famille, le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : positionnement des jeunes, définition du temps de scolarisation, objectifs d'apprentissage, modalités, etc. ;
- assure le versant pédagogique : une mission d'enseignement auprès des élèves en référence au socle commun de connaissances et de compétences ;
- accompagne les enseignants dans la scolarisation des jeunes en leur apportant démarches et outils adaptés à leurs besoins ;
- participe aux réunions d'équipe pluridisciplinaire ;
- participe aux équipes de suivi de la scolarisation (ESS).

PROFIL SOUHAITE

Diplômes et/ou certifications souhaitées

- enseignant titulaire du CAPPEI (parcours enseigner en UE, mention « troubles auditifs, troubles visuels » souhaité) ou d'un CAPPEI parcours « coordonner une ULIS ou un UE troubles des fonctions auditives »
- Certification LSF ou braille appréciée

Compétences attendues

- bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ;
- mise en oeuvre de situations d'apprentissage et d'adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap.

Expériences professionnelles souhaitées

Expérience d'enseignement auprès de publics relevant de l'option D.

CANDIDATUREPoste pourvu hors barème :

- lettre de motivation et CV à adresser par la voie hiérarchique au DAASEN (division des personnels) en copie à la directrice du SESSAD ;
- entretien conduit conjointement par l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'ASH et la directrice du SESSAD.

REMARQUES

Obligations réglementaires de service :

- 24 heures de face à face pédagogique ;
- 3 heures hebdomadaires de coordination et de synthèse.